

# La Gazette des Comores

Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19<sup>ème</sup> année - N° 3222 - Mardi 21 Août 2018 - Prix : 200 Fc

RASSEMBLEMENT DES FONCTIONNAIRES DE NGAZIDJA

## L'exécutif de Ngazidja rejette toute fusion des FOP



L'exécutif et les fonctionnaires de Ngazidja en colère

PRESSE

### Azali pour une information libre

LIRE PAGE 3

Bonne fête de l'Aid El kabir

*A l'occasion de la célébration de l'Aid El kabir, marquant la fin du pèlerinage à la Mecque, La Gazette des Comores présente à ses fidèles lectrices et lecteurs tous ses vœux les meilleurs de santé, prospérité et paix.*

Prières aux heures officielles  
Du 21 au 25 Août 2018

Lever du soleil:  
06h 17 mn  
Coucher du soleil:  
18h 03mn

Fadjr : 05h 05mn  
Dhouhr : 12h 14mn  
Ansr : 15h 18mn  
Maghrib: 18h 06mn  
Incha: 19h 20mn



## GESTION DES DÉCHETS

## Inauguration du premier centre de tri des déchets recyclables

*Un centre de traitement des déchets a été inauguré samedi dernier à Moroni. Désormais, la capitale possède son centre de tri et de traitement des déchets. Le projet a été financé par le Japon à hauteur de 140.000 euro soit plus de 68 millions de nos francs.*

Le centre de tri et de valorisation des déchets a été inauguré à Moroni samedi dernier en présence du ministre de l'intérieur et du vice-ministre des affaires étrangères japonais. Cette initiative est mise en place grâce à l'appui de la coopération japonaise qui a octroyé 140 milles € soit 68,6 millions de francs comorien au service de la commune de Moroni à travers l'association comorienne 2



Mains. Une somme qui a permis de construire le centre ainsi que d'ac-

quérir les équipements nécessaires au fonctionnement du tri et la valo-

risation des déchets à savoir conteneurs, machines, installation solaire et équipements du personnel.

«Ce centre n'est qu'une nouvelle pierre à l'édifice de solution mise en place par la mairie de Moroni pour régler de manière pérenne ces questions de déchets si problématiques pour la santé de tous et pour le développement touristique de notre pays », avance Hassan Massoundi, représentant le maire de Moroni lors de cette inauguration.

Le vice-ministre des affaires étrangères japonais a rendu un grand hommage au gouvernement comorien ainsi que la mairie de Moroni pour la réussite de la mise en œuvre de ce centre de recyclage des déchets. « Le système de recyclage des ordures ménagères va contribuer

largement à l'amélioration de l'environnement naturel dans la ville de Moroni », montre à son tour Masahisa Sato.

Pour le président de l'association 2 Mains, la mise en place de ce centre de tri est un préalable pour garantir la santé des comoriens et protéger l'environnement. « C'est un immense défi à relever pour faire de cet espace offert par la marie de Moroni, une réalité dans un avenir proche », dit-il. Pour rappel, ce projet s'inscrit dans une suite logique d'une coopération basée sur des actions concrètes, utiles et durables entre le gouvernement comorien et le gouvernement japonais, avec l'aide de l'Union Européenne.

Ibnou M. Abdou

## DOUANE

## Les Comores vers un guichet unique pour le commerce

*Hier lundi, la direction de la douane a organisé un atelier sur l'environnement du guichet unique aux Comores. Cette rencontre avait réuni les opérateurs du commerce international et des experts de l'OMD en guichet unique.*

La communauté du commerce international était réunie hier lundi dans un atelier sur l'environnement du guichet unique aux Comores. Cette rencontre fait suite à un autre atelier de la direction des douanes en partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Douane qui a eu lieu dans les îles au mois de novembre dernier pour faire un diagnostic sur les procédures douanières en cours aux Comores. La rencontre était concluante aux yeux de l'OMD. « C'était positif quand nous avons vu que le gouvernement comorien voulait aller de l'avant avec le concept du guichet unique. D'après les normes OMD et l'Accord sur la Facilitation des Echanges, il nous faut arriver sur le

concept d'un guichet unique afin d'améliorer et faciliter le commerce », selon Anouska Permalloo, expert de l'OMD sur le guichet unique. L'atelier avait comme but d'aider les services des douanes et ORFT afin de maîtriser leurs rôles respectifs dans le cadre du guichet unique et comment collaborer et travailler ensemble afin de respecter les normes recommandées.

L'expert a montré par la suite qu'il existe plusieurs formes de guichet unique qui peut se réaliser. Mais en réalité aux Comores, on observe la duplication de procédures, le paiement à plusieurs points et beaucoup de redondance au niveau de la procédure. « Dans ce qui se fait pour les guichet unique, on élimine les duplications et les redondances. Ce qui fait qu'on vient avec des données harmonisées, des procédures simplifiées pour aider à la fois le transitaire, l'exportateur, l'importateur et faciliter le commerce », précise-t-elle.

Sur ce modèle de guichet unique, les avantages sont considérables au



Participants à l'atelier sur le guichet unique en douane

niveau du gouvernement et de la communauté du commerce. Le gouvernement va bénéficier d'une gestion de taxation qui sera efficace, d'une rapidité de l'expédition au niveau de la main levée, d'une gestion de risque appropriée et élaborée et aussi d'une

qualité de service plus améliorée. La communauté du commerce verra à son tour une rapidité de l'expédition, de la main levée, une réduction des coûts de logistique et plus de prévisibilité au niveau de la procédure.

Pour le directeur général des douanes,

avoir un guichet unique aux Comores, c'est faciliter davantage les procédures commerciales des comoriens. « Avec le guichet unique, le commerçant ne va pas faire mille déplacements comme il le fait aujourd'hui. Il va juste déposer son dossier dans un seul endroit et la suite se fera rapidement », avance Soeuf Kamalddine. La douane comorienne mettra en place par la suite une plateforme pour faciliter la tâche aux transitaires, aux douaniers et différents personnes concernées.

« Un travail qui devrait se faire en une semaine se fera dans une heure. Un travail de deux semaines se fera en deux jours au plus tard. C'est montrer la rapidité du travail », poursuit-il. Un troisième atelier est attendu dans deux mois pour donner plus de visibilité à ce que la douane doit faire pour lancer le guichet unique en Union des Comores.

Mohamed Youssouf

## COMMÉMORATION

## Wezo Mbeli rend hommage à Diguera



Cérémonie du scoutisme en hommage à Diguera

*Le mouvement du scoutisme en Union des Comores vient de rendre un grand hommage à Mohamed Ali alias Diguera, mort le 17 juin dernier. Deux mois après sa disparition, Wezo Mbeli, dont il était le fondateur, a dressé devant une foule nombreuse son parcours et son héritage, en présence du commissaire général du comité africain du scoutisme, Sanda Rasoamahenina.*

Un hommage a été rendu samedi dernier à Mohamed Ali connu sous le nom de Diguera à la place de l'indépendance par le mouvement du scoutisme comorien. Cette commémoration s'est fait en présence du commissaire général du comité africain du scoutisme, Sanda Rasoamahenina. « Cela fait déjà 2 mois que nous sommes en deuil

puisque nous avons perdu un père, un conseiller et un leader. Il était très sage auprès des tout le monde », atteste commissaire Djidji,

L'ancien commissaire Diguera est né à Singani dans la région de Hambou en 1941 et a poursuivi ses études primaires dans sa région (Singani et Chouani) avant de décrocher son diplôme d'électromécanique. Quelques années plus tard, il créa des associations de scouts aux Comores suite aux expériences qu'il a eues à Madagascar. Et aujourd'hui, le scoutisme est répandu partout dans le monde. « Actuellement, nous avons des officiers de police, des gendarmes, des ministres voir même un ancien chef de l'Etat. Dans presque tous les domaines, nous sommes représentés », se réjouit-il.

De son côté, le commissaire gé-

ral des scouts aux Comores, Ibrahim Mohamed Taki montre à travers cette commémoration que le scoutisme national a perdu un élément très important. « Il était très exemplaire. Et vu le travail qu'il a réalisé tout au long de sa vie, on ne va jamais l'oublier », dit-il. A son tour, le commissaire régional Sanda Rasoamahenina, venu représenter le scoutisme d'Afrique appelle tous les membres du scoutisme à suivre le chemin et l'exemple du fondateur. « Vu tout ce que notre ancien commissaire a fait pour notre mouvement, je demande à toute un chacun de suivre l'exemple de Mohamed Ali », lance-t-il tout en appelant aussi la jeunesse de poursuivre le combat du scoutisme pour qu'il soit connu dans le monde entier.

Ibnou M. Abdou



## RASSEMBLEMENT DES FONCTIONNAIRES DE NGAZIDJA

## L'exécutif de Ngazidja rejette toute fusion des FOP



Devant le commissariat aux Finances de Ngazidja, les fonctionnaires et contractuels ont tenu un grand rassemblement pour annoncer que l'exécutif ainsi que

tous leurs employés restent fermes sur leur décision. Une foule qui se dit déterminée contre la fusion de la fonction publique insulaire à celle de l'Union tout en exigeant

une large autonomie des îles.

**"L**es 6 commissariats de l'exécutif de Ngazidja restent unis et dénon-

cent la fusion de la fonction publique de l'île avec celle de l'Union », a lancé le secrétaire général du commissariat à la production, Hassane Said. Des propos repris pendant plus de 45 minutes par tous les intervenants. Ce dernier montre que ce combat doit être un combat de tous les Wanagzidja car « fusionner la Fop de l'île avec celle de l'Union ne ferait qu'accentuer le chômage et porter atteinte à l'autonomie des îles tant réclamée ».

« Nous n'allons pas rendre le fichier GISE et nous sommes prêts à tout », affirme le commissaire aux Finances de Ngazidja, Issihaka Himidi. Défendre les droits et les valeurs des îles, c'est le combat que les responsables insulaires disent mener avec « fermeté et conviction tout en étant patients et loyaux ». Le commissaire à l'Environnement et à l'Emploi laisse entendre que le fichier GISE de l'île autonome de Ngazidja ne sera pas remis à la Fop de l'Union car la demande du gouvernement central n'est pas fondée.

Pour ce fichier GISE de la Fop, le commissaire à l'Environnement a expliqué que sans référence juri-

dique, le fichier ne sera pas remis. Une masse salariale estimée à 400 millions de francs comoriens pour plus 4000 employés ce que l'exécutif considère comme insuffisant pour payer les fonctionnaires et les contractuels. Les intervenants ont fait savoir qu'à l'origine de ce conflit, c'est le référendum du 30 juillet dernier très contesté par l'île autonome de Ngazidja.

« Nous ne reconnaissons pas le scrutin du 30 Juillet car il n'est ni légal ni légitime », martèle Issihaka Himidi, commissaire aux finances de Ngazidja. Pour lui rien n'a été fait pour que « le soi-disant » scrutin soi légal à commencer par « le non-respect du code électoral ». L'ensemble des commissaires reste ferme et affirme qu'aucun changement n'aura lieu. « Nous restons attachés aux accords de Fomboni de février 2001 », a conclu Bibi Mkouboi, attachée de protocole de Ngazidja.

A.O Yazid

## PRESSE

## Azali pour une information libre

Entre le comité de suivi de la presse et le président, le courant est bien passé. La liberté des médias et la non-violence de la presse étaient à l'ordre du jour. Une réunion d'une trentaine de minutes entre les représentants des organes de presse et le président de la République qui n'a pas manqué à Azali de souligner certains pouvoirs abusifs à l'encontre de ces derniers. Pour le chef de l'Etat, les agressions verbales c'est du « vent ».

dans l'Océan Indien en matière de liberté de la presse.

À cet effet, le président de la République se dit persuadé que les médias sont le quatrième pouvoir et admet en effet que les pressions verbales sont acceptables mais pas les agressions physiques. Ces propos du chef de l'Etat suscitent une lueur d'espoir pour les journalistes. Le comité a montré au Chef de l'Etat que le CNPA est le seul organe régulateur du domaine et qu'il devrait être consulté pour toute mesure. Ils

ont aussi expliqué que pour toute diffamation, l'autorité qui s'estime touchée doit porter plainte et non agresser le journaliste car cela « serait contre la liberté ».

Azali qui a montré sa disponibilité à accompagner les médias dans l'exercice de leur métier, n'a pas raté de rappeler que les Comores est un havre de paix et qu'il faut à tout prix le préserver. Il a souligné par la suite que les agissements de certaines personnes sont dus à un manque d'éducation de base. « Je suis contre

et préoccupé par les agressions physiques subis par certains, a-t-il insisté. Mais s'agissant des agressions verbales, nul n'est en danger ».

Le Chef de l'Etat affirme que jamais « il ne portera plainte contre un journaliste pour diffamation, calomnie ou autre » car quel que soit la faute, « le journaliste est toujours considéré comme la victime ». Le locataire de Beit Salam dit regretter que ni la presse locale ni la presse internationale n'aient su faire écho dans la communauté internationale

des récents « actes de violences » et qu'aucun média n'a fait la remarque de ce silence troublant. Le Président de la République souhaite notamment qu'en présence du CNPA et du ministère de l'information, une autre réunion puisse être organisée pour définir un code de bonne conduite, les missions, les devoirs et les droits des uns et des autres dans un vivre-ensemble harmonieux.

A.O Yazid

Le comité de suivi de la presse a rencontré le président de la République hier lundi pour lui faire part d'un certain nombre de doléances plus particulièrement leurs inquiétudes face au climat tendu entre journaliste et certaines autorités de l'Etat. Attentif, Azali Assoumani a donné son avis quant aux réactions des uns et des autres et a promis d'accompagner le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA) pour un meilleur assainissement du domaine.

Dans ce contexte, les représentants des journalistes qui ont reconnu être comme tous les citoyens au sujet des droits et devoirs de chacun, ont montré que le non-respect de la déontologie doit être sanctionné, notamment par la justice. Mais ils demandent un peu plus d'égards et d'attention pour ne pas ternir la bonne image du pays classé premier



Le comité de suivi de la presse reçu par le président Azali

**La Gazette des Comores**  
**Directeur général**  
 Said Omar Allaoui  
**Directeur de la publication**  
 Elhad Said Omar  
**Rédacteur en chef**  
 Mohamed Youssouf  
**Rédaction**  
 A. Mmagaza  
 M.I.M Abdou  
 A.O. Yazid  
 Nassuf Ben Amad (Stagiaire)  
 Kamal Gamal Abdou (Stagiaire)  
**Chronique Sportive**  
 B.M. Gondet  
**Mise en page**  
 Abdouchakour Aladi Nourou  
**Secrétaire de rédaction**  
 Sanaa Chouzour  
**Responsable commercial**  
 Rahamatouallah Youssouf  
**Documentation archiviste**  
 Mariama Mhoma  
**Photographe / Site Web**  
 Mohamed Said Hassane  
**Impression**  
 Graphica Imprimerie  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)  
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

## ATELIER

## Une étude pour faciliter l'accès au crédit des associations de pêcheurs

La Direction générale Ressources halieutiques à travers le Projet SWIOFish1 a organisé hier matin un atelier de restitution des travaux sur l'étude d'accès au crédit aux associations des pêcheurs comoriens. Cet atelier a pour but de montrer aux associations des pêcheurs comoriens comment faire pour avoir l'accès au crédit dans les réseaux Mecks et les Sanduk des Comores.



La Direction Générale Ressources Halieutiques à travers le Projet SWIOFish1 a mené des travaux relatifs à l'accès au crédit des associations des pêcheurs comoriens. Le travail a commencé depuis le mois d'Avril dernier et c'est le BCCM qui était chargé de faire l'étude. « Il y a déjà cinq mois qu'on travaille avec les réseaux Meck et les Sanduk des Comores sur cette étude et voir comment aider les pêcheurs à s'épanouir dans leur métier », a fait savoir

Hadji Hassani, expert en Microfinance. Cette étude concerne vingt-sept associations des pêcheurs dans notre pays et a comme objectif de

les aider et les initier aux méthodes et facilités pour avoir accès au crédit des réseaux mutualistes Mecks et Sanduk des Comores.

Evoquant l'accès au crédit, cet expert en microfinance a aussi parlé de l'acquittement du crédit. « Les associations des pêcheurs doivent

savoir que une fois créditer, elles doivent à leur tour rembourser le crédit », montre-t-il, avant de préciser que « durant notre étude, on a détecté que parmi les membres des pêcheurs, certains ne paient pas leurs dettes. On a remarqué que c'est un manque d'organisation et une mauvaise gestion du crédit. C'est par ces motifs qu'on a organisé cet atelier afin d'expliquer aux pêcheurs comment avoir accès au crédit et comment pouvoir s'acquitter de sa dette ».

Dans un premier temps, l'étude concernait les associations des pêcheurs comoriens mais compte aussi aider les autres comme les fabricants de poisson fumé. « Ce n'est pas seulement les pêcheurs qu'on doit aider pour obtenir du crédit, mais on doit aussi appuyer les producteurs de poisson fumé », conclut-il.

Nassuf Ben Amad (Stagiaire)

## COOPÉRATION

## Le ministre délégué des Affaires Etrangères du Japon visite la « Maison de l'Ecotourisme » de Ngazidja

Hier dimanche, dans la matinée le Ministre délégué des Affaires Etrangères du Japon MASAHISA SATO en visite dans notre pays, s'est rendu à la Maison de l'Ecotourisme avec sa

délégation, en compagnie de Mahmoud Aboud, notre ambassadeur plénipotentiaire au pays du soleil levant. Le ministre a visité la galerie des photos de certains sites écotouristiques de Ngazidja.

A cette occasion la « Maison de l'Ecotourisme » lui a remis une photo encadrée d'un célèbre baobab, situé dans le nord de l'île ainsi qu'un éventail artisanal. Le ministre a, dans les

quelques mots écrits dans le livre d'or, remercié la « Maison » pour lui avoir offert l'opportunité d'effectuer cette visite dans ce lieu et a appelé à continuer les efforts pour protéger l'environnement.

Auparavant le Ministre délégué des Affaires Etrangères du Japon a été reçu par le Président de la République Azali Assoumani à Beit Salam le samedi 18 août.

Le Chef de l'Etat était assisté

du Ministre des Affaires étrangères par intérim Mr Mahamoud Salim et du Ministre des Finances Mr Saïd Ali Chayhane. Le diplomate japonais a saisi l'occasion pour se féliciter de cette première visite d'un membre de son Gouvernement en Union des Comores pour manifester la solidarité des relations de coopération entre les 2 pays.

Mmagaza



### JOB ANNOUNCEMENT Training Manager

The United States Peace Corps seeks qualified candidates for the position of Training Manager (TM) based in Moroni, Comoros.

**POSITION SUMMARY:** Under the direct supervision of the Country Director, the Training Manager (TM) is responsible for: the development, preparation, implementation, monitoring, and evaluation of several annual training events and workshops for Peace Corps Volunteers. The TM is also responsible for the recruitment, training, and management of temporary training staff, and coordinates the work of the Language and Cross-culture Coordinator and Programming/Training Assistant. The work of the TM is both administrative and programmatic.

#### Required Qualifications:

- \* University Bachelor's degree in Education, Training, or other relevant field
- \* At least four years' work experience in fields related to training, training design, or education, preferably with adult learners
- \* Basic administrative experience coordinating logistics and/or budgets
- \* Excellent interpersonal and communication skills
- \* Written and oral fluency in French and Comorian dialect
- \* Advanced written and oral English language skills
- \* Ability to work in a cross-cultural setting
- \* Proficient computer skills (Microsoft Word, Excel, PowerPoint)

#### Preferred Qualifications:

- \* Master's degree or other advanced training in a relevant field

- 35 Prior supervisory or leadership experience
- 37 Prior experience with international or multicultural organizations

The position is open to Comorian citizens, as well as third-country nationals with a valid work permit for Comoros. Interested and qualified applicants for this position should submit the following:

1. Letter of interest, **in English**, addressing your experience and suitability for the position
2. Current CV or resume
3. Application form DS-174 completed **in English**
  - a. **To receive the application form, please email pccomoros@peacecorps.gov or pick up a form at the Peace Corps office at Rive Gauche.**
4. Copies of other relevant documentation (training certificates, etc.)
5. Copy of identity card or passport
6. Extrait de Casier Judiciaire

**Deadline: 4 p.m. (16h) on Friday, August 17, 2018  
DEADLINE EXTENDED TO FRIDAY, AUGUST 24**

- \* Electronic applications are preferred. Please email your documents to comorospc@peacecorps.gov.
- \* Paper applications may be sent to Peace Corps Office, Rive Gauche, Attention: DMO
- \* Incomplete or late applications will not be accepted.
- \* Applications will only be accepted in English.
- \* Candidates will only be contacted if they are invited to interview. The selection process may include a short test. No telephone calls, please.

The United States Peace Corps is an Equal Opportunity Employer.



Le ministre redigeant quelques mots dans le livre d'or

Visitez le site de la Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

## FOOTBALL : CHAMPIONNAT, PHASE RÉGIONALE

## A domicile Bonbon Djema tenu en échec par Aventure club

Le résultat du match du championnat D1, qui avait opposé Bonbon Djema de Moroni à Aventure club de Wela-Mitsamiouli a surpris. Ces équipes sont animées par la même ambition, mais, ont une stratégie de jeu différente. Au classement général, Bonbon Djema occupe la 6e place, et les visiteurs, la 7e. Ce week-end à Moroni, elles s'étaient séparées par un score de parité (1-1). Les opportunistes sont Tchenko pour les locaux, et Souleymane pour les visiteurs.



Bonbon Djema et Aventure club se ruent vers le ballon

Face à un Bonbon Djema frissonnant de doute, Aventure club s'est donné corps et âme pour exploiter au mieux cet état d'esprit fragilisé. Bien aguerri sur le plan endurance, la formation de Wela a appliqué la tactique de l'étau : tenter de laisser moins de place à l'adversaire, porteur du ballon et s'efforcer à se projeter en avant dès la récupération du même ballon. Vers la minute, un centrage d'El-Mander,

effectué sur le flanc gauche d'Aventure club, accompagné par une reprise de volée de Tchenko Chadhuli, défile les filets (26e, 1-0).

Avant la mi-temps, un défenseur de Bonbon Djema commet une faute

de main dans sa propre surface de réparation. L'arbitre ordonne le penalty. Souleymane Mohamed remet les pendules à l'heure (1-1). Au retour des vestiaires, la cadence du jeu s'éleva. Les occasions s'intensi-

fient, de part et d'autre. Mais, en vain. L'égalité (1-1) ne change pas. Ce score de parité apparaît réconfortant pour les visiteurs, et déconcertant pour les locaux.

## Faute bête fatale

Ce sentiment paradoxal se reflète à travers le langage des deux coaches respectifs. Papa Younoussa (Avenir club) explose de joie : « Réussir à tenir en échec à domicile Bonbon Djema reste une référence. Nous avons raté beaucoup d'opportunité, faute de concentration. Mais, nous sommes contents car nous avons atteint notre objectif. On est venu à Moroni pour engranger au moins un point. Nous allons nous concentrer pour optimiser le reste du championnat ». Pour Zainoudine Msoili (Bonbon Djema), l'équipe traverse une instabilité technique : « Ce score nul peut s'expliquer. Notre effectif est affaibli par l'absence des joueurs clefs. De plus, la ligne d'attaque a manqué de réalisme, et celle de la défense de concentration. Une faute bête s'est avérée fatale ».

Bm Gondet

## FOOTBALL : CHAMPIONNAT DE D2, LIGUE DE NGAZIDJA

## A Mkazi, Fc Hantsindzi est victime d'agression

Le match du 07 août 2018 avait opposé à Mkazi, les locaux (Kaz club) à Football Club de Hantsindzi. Cette rencontre rentre dans le cadre du championnat (D2). Sur le terrain, le climat aurait été ambiant et fair-play. Mais, après la rencontre des actes d'agression ont été perpétrés par des supporters déchaînés. La réaction foudroyante de la discipline est applaudie par la communauté footballistique de l'Archipel.

Le procès-verbal n°18-16/Chd/Ldng, rendu par la Commission d'Homologation et de Discipline (Chd) contredit la thèse d'un « climat serein ». Pendant le match des étincelles qui trompent rarement auguraient déjà une fin regrettable et douloureuse. Je cite : «

Lancement des cailloux en direction de l'aire du jeu au cours de la rencontre ». Le pire est survenu après le match. Des agressions ont été perpétrées par des supporters imprévisibles et incontrôlés.

Fc Hantsindzi déplore des dégâts humains. Un traitement hors des Comores est envisagé pour un blessé grave. « Venez aux urgences de l'hôpital El Maanrouf, vous constaterez vous-mêmes la gravité de la situation. Nous avons quatre victimes : un sympathisant de l'équipe et 3 joueurs, dont l'un est originaire de Chouani, et l'autre de Kurani-Sima », gémit un dirigeant de l'équipe de Mboinkou.

La Chd a siégé à Moroni le 17 août 2018 pour statuer sur les dossiers, présentés par les officiels du match (arbitre et commissaire). Le procès-verbal reconnaît la culpabilité des supporters violents.

## Sanctions à effet dissuasif

Je cite : « Les supporters de Kaz Club sont coupables d'agression d'un joueur de Fc Hantsindzi à l'aide d'un tuyau de fer à la fin de la rencontre ». Le même procès-verbal précise que « le joueur agressé est grièvement blessé, et qu'une évacuation à l'étranger s'impose ». Selon, le même procès-verbal, les arbitres et le commissaire du match

n'étaient pas épargnés. En dehors de la rencontre, ils ont fait l'objet de menaces et de tentative d'agression. Les verdicts décidés par la Chd sont proportionnels aux faits, reprochés à l'équipe de Bambao et à ses supporters : Kaz club écope de deux amendes, 200.000f pour sécurité défaillante, et 500.000f pour le traitement du joueur, blessé grave. Son terrain est suspendu d'un mois ferme.

En clair, ses matches à domicile

se joueront à huis clos dans des terrains neutres, et à l'extérieur, avec une délégation réduite de 25 personnes, joueurs, dirigeants et staff administratif et technique inclus. La communauté footballistique espère que ces sanctions susciteront un effet dissuasif pour l'intérêt du sport en général, et de cette discipline en particulier.

Bm Gondet

## Numéros utiles

## Police

Moroni: 764 46 64  
Fomboni: 772 01 37  
Mutsamudu: 771 02 00

## Gendarmérie

Moroni: 764 49 92  
Fomboni: 772 01 37  
Mutsamudu: 771 02 00

## Immigration

Ngazidja: 773 42 86  
Anjouan: 771 01 73  
Mohéli: 772 01 37

## Aéroport

Hahaya: 773 15 95  
Ouani: 771 07 31  
Mohéli: 772 03 71

## HÔTELS &amp; RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

## Port maritime

Moroni: 773 00 08  
Mohéli 772 02 57  
Anjouan: 771 01 43

## Hopitaux

Moroni: 773 25 04  
Fomboni: 772 03 73  
Mutsamudu: 771 00 34

## Banques

BIC: 773 02 43  
Eximbank: 773 94 01  
Banque centrale: 773 10 02  
SNPSF: 764 43 00  
Meck: 773 36 40

## MAMWE

Moroni: 773 48 00  
Mutsamudu: 771 02 09  
Fomboni: 772 05 18



Communiqué de presse, Moroni le 17.08.2018

## Avis aux amateurs de football !

Le groupe de communication AB Médias SA a été choisi pour lancer aux Comores, et par la suite dans le reste de l'Afrique francophone, l'application FOOTBALL YATU.

FOOTBALL YATU est une application mobile (disponible sur Android et IOS) née en Zambie. Elle permet aux amateurs de football en Afrique de connaître toutes les actualités locales ou internationales de leurs équipes favorites (classement, composition des équipes, résultats et résumés des matchs, etc.).

FOOTBALL YATU a été lancé à Lusaka en 2018 dans sa version anglophone.

Mais c'est AB Médias SA, partenaire exclusif de l'application pour tous les pays francophones, qui lancera la version française de l'application aux Comores en avant-première puis dans l'ensemble des pays membres de la CAF (Confédération Africaine de Football) à l'horizon 2020.

FOOTBALL YATU est une application gratuite pour ses utilisateurs. Elle est financée par de la publicité, ce qui permet à de multiples annonceurs de s'offrir une large visibilité tout en soutenant l'application et le football africain.

Dans l'optique du lancement de FOOTBALL YATU aux Comores, le groupe AB Médias SA est d'ores et déjà en négociations avec la Fédération Comorienne de Football afin d'obtenir le soutien de la première et principale instance footballistique comorienne.

Les fans de foot n'ont qu'à bien se tenir ! FOOTBALL YATU débarquera bientôt dans leur téléphone !!

Contact : [info@abmediagroup.com](mailto:info@abmediagroup.com) - (+296) 368.42.71 / 437 38 36



**UNION DES COMORES**

Unité – Solidarité – Développement

**Conseil National de la Presse  
et de l'Audiovisuel**

جمهورية القمر المتحدة  
وحدة – تضامن – تنمية

Moroni, le 20 Août 2018

N°18 / /CNPA/PR

**DECISION****Commission d'Autorisation et de Contrôle**

VU la loi N°10-009/AU du 29 juin 2010, portant Code de l'Information et de la Communication, promulguée par le décret N° 10-079/PR du 19 juillet 2010 ;

VU le décret N°15- 200/PR du 8 décembre 2015, portant nomination des membres du Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel ;

VU le Règlement Intérieur du CNPA, du 04 janvier 2016 ;

Vu la Charte déontologique des journalistes comoriens, dite de Hamramba du 15 mai 2017 ;

Considérant le grief notifié à Radio-Kaz par lettres du 31 Juillet et du 04 août 2018 demandant de mettre à disposition du Régulateur, la bande sonore du journal du 27 juillet 2018 pour vérification de contenu à la suite d'une plainte interpellant le Régulateur sur la diffusion des nouvelles présumées fausses ;

Considérant l'absence de réponse à ces courriers et aux échanges téléphoniques suivants, par lesquels le CNPA a informé l'éditeur Radio-Kaz de l'obligation légale de rendre disponible les bandes-témoins des contenus diffusés sur les ondes, pour le besoin des contrôles et vérifications, nécessaires à l'application de la réglementation en vigueur ;

Considérant l'avis de la Commission d'autorisation et de contrôle du 15 août 2018 relatif au non-respect par l'éditeur Radio-Kaz de ses obligations légales ;

Considérant la Recommandation n°17-067 CNPA/PR du 17 Novembre 2017 concernant Radio-Kaz et l'audition de ses responsables du 27 janvier 2018, suite à des plaintes pour propos diffamatoires, injures, et non-respect des règles dans le traitement de l'information ;

Considérant la lettre N° 18 -78 / CNPA du 28 juillet 2018 demandant une bande témoin à Radio Kaz ;

Considérant la lettre de rappel N° 18 -79 / CNPA du 31 juillet 2018 demandant une bande témoin à Radio Kaz ;

Considérant la lettre de rappel N° 18 -80/CNPA/PR, du 04 Août 2018, avec la mention " dernier rappel" ;

**La Commission d'Autorisation et de Contrôle s'est réunie le mercredi 15 août 2018 pour examiner le grief notifié à Radio-Kaz, émettant en FM sur 107 Mhz dont le siège est situé dans le village de Mkazi, en Grande Comore ;**

Considérant que le CNPA est l'autorité régulatrice des médias et est compétente pour connaitre toute question relative à l'exercice de la profession ;

**Exposé des faits**

Le 28 juillet 2018, le CNPA est saisi à propos d'une diffusion par Radio-Kaz dans son journal du 27 juillet 2018, d'une nouvelle non-conforme à la réalité;

En l'absence d'un monitoring, le CNPA a notifié par courrier du 28 juillet à l'éditeur Radio-Kaz de fournir la bande-témoin de l'édition du journal radiodiffusé incriminée afin de procéder aux vérifications prévues par les procédures de contrôle ;

Sur place à Radio Kaz, un agent de radio Kaz a dit à l'agent du CNPA : « je ne peux pas vous donner la bande car je ne suis pas le responsable de l'émission »

Le lendemain, un conseiller du CNPA a appelé au téléphone l'un des responsables de Radio Kaz et lui a demandé de faire parvenir au CNPA la bande réclamée. Ce responsable a répondu en ces termes : « Je vais voir ce que je peux faire, mais je ne garantis rien car ce n'est pas mon rayon ».

Sans réponse de la part de la Direction de la station, le CNPA a réitéré sa demande par un deuxième courrier de rappel du 31 juillet 2018 ;

Cette deuxième demande étant restée sans suite, le Régulateur a envoyé un 3ème courrier et a signifié qu'il s'agissait là du dernier rappel. Par la même occasion, le régulateur a convoqué le responsable de la station à se présenter devant la Commission le 06 août 2018 pour audition sur ce grief et sur son refus de répondre à la demande de l'instance de régulation ;

L'éditeur ne s'est pas présenté et n'a pas fourni la pièce demandée ;

Au vu de ce refus de répondre à une convocation pour audition et de fournir une bande-témoin d'une émission conformément aux procédures ;

Décision du Collège d'autorisation et de contrôle

Selon l'article 94 du Code de l'Information et de la Communication, le CNPA a pour mission "de veiller au respect des dispositions de [la loi] et de celles des cahiers de charges et des conventions régissant le secteur [audiovisuel et presse écrite] ;

En outre, il a le devoir "d'assurer le contrôle de l'application de la réglementation sur la presse et l'audiovisuel" ;

En l'espèce, l'éditeur Radi-Kaz, en refusant de remettre une bande-témoin d'une émission diffusée, enfreint la loi en ne permettant pas au régulateur de vérifier le respect par Radio Kaz de la réglementation. Cette attitude de Radio-Kaz relève d'une volonté de ne pas respecter le cadre légal et réglementaire qui organise et régle le traitement de l'information ;

Par ailleurs, suite aux plusieurs avertissements, l'éditeur n'a pas cherché à coopérer ;

Aussi, considérant la répétition des manquements à la déontologie et à l'éthique professionnelle, considérant que l'éditeur n'a fait aucun effort de respecter les fondamentaux du traitement de l'information dans ses émissions, considérant qu'il ne se conforme aux obligations légales et ne donne pas de suite aux recommandations et aux interpellations du Régulateur

Considérant que malgré le fait qu'à maintes reprises, le CNPA n'a pas sanctionné des infractions, pour prendre en compte les lacunes diverses que rencontrent ces jeunes radios privées participant à démocratiser le paysage médiatique

La Commission d'autorisation et de contrôle estime qu'il est temps désormais, de sanctionner Radio-Kaz afin d'une part, de se conformer à toutes les obligations exigées à l'ensemble des médias par la loi et aux journalistes par la Charte de Hamramba et d'autre part, de ne pas rompre l'égalité de traitement avec les autres éditeurs, qui, malgré les mêmes difficultés, s'efforcent de respecter leurs engagements.

En conséquence, après avoir délibéré sur avis de la Commission et en application des articles 96, 102 et 103 du Code de l'Information et de la Communication, le CNPA met en demeure Radio-Kaz de suspendre dans les 24 heures à compter de la date de réception de cette décision, toutes les émissions traitant de l'actualité (journaux, chroniques, débats), jusqu'à ce que la rédaction présente au CNPA, un nouveau programme précisant les dispositions qu'elle compte prendre pour respecter ses engagements.

Le non-respect de cette mise en demeure entraînera la suspension sans préavis de l'autorisation N° 010/du 14 octobre 2016 lui attribuant la radiofréquence "107 Mhz".

Le droit de recours aux décisions du CNPA, ne suspend pas la mise en exécution de ses décisions, pendant la période de l'examen de celui-ci.

Fait à Moroni, le 20 août 2018